

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Arrêté du 31 décembre 2020
portant changement de corps d'un sous-officier du corps de soutien technique et administratif
de la gendarmerie nationale au profit du corps de sous-officiers de gendarmerie
NOR : INTJ2037129A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4133-1 et R. 4133-1 à R. 4133-5 ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2012 relatif à la détermination et au contrôle de l'aptitude médicale à servir du personnel militaire, notamment son article 18 ;

Vu l'arrêté du 12 septembre 2016 fixant les conditions physiques et médicales d'aptitude exigées des personnels militaires de la gendarmerie nationale et des candidats à l'admission en gendarmerie ;

Vu le procès-verbal de la commission n° 70326 GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV en date du 28 décembre 2020,

Arrête :

Article 1^{er}

La maréchale-des-logis Céline **Milliot** – NIGEND 339866 – sous-officière de carrière du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale est admise, à sa demande, avec son grade et son ancienneté de grade, en qualité de sous-officier de carrière dans le corps des sous-officiers de gendarmerie.

Article 2

Ce changement de corps prendra effet à compter du 1^{er} février 2021, sous réserve que l'intéressée remplisse les conditions médicales et physiques d'aptitude exigées à l'annexe I de l'arrêté du 12 septembre 2016 modifié susvisé.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 31 décembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :

Le colonel,
adjoint au sous-directeur de la gestion du personnel,
V. Lamballe